



PLAN D'ACTION POUR L'ENERGIE

Par ce nouveau plan d'action, la commune de Molenbeek-Saint-Jean souhaite renforcer les éléments positifs du plan énergie précédent et en supprimer les mesures moins appropriées. Ces adaptations sont nécessaires pour répondre aux changements constants dans la commune et de ses habitants ou au contexte régional ou national en mutation.

Ce plan tient compte du contexte de juin 2013, bien que de nombreuses inconnues subsistent à l'heure actuelle :

- au niveau politique : les élections régionales et fédérales de 2014 pourraient avoir un impact sur les choix politiques régionaux et nationaux. Dans ce plan, nous tablons cependant sur une continuité de la politique énergétique actuelle. Par ailleurs, le projet de réforme de l'Etat pourrait également avoir un impact sur ce plan énergie (par exemple, la régionalisation du Fonds de réduction du coût global de l'énergie) ;
- au niveau des subsides : à l'heure actuelle, nous n'avons aucune certitude quant à l'octroi de certains subsides ou la réalisation de certains projets. Plusieurs appels à projet doivent encore être lancés (par exemple FEDER) et il y a également quelques contrats de quartier à attribuer. Nous pouvons certainement anticiper, étant donné qu'une grande expertise a été développée jusqu'à présent, mais il faudra également mener des politiques proactives et créatives pour acquérir des ressources supplémentaires.
- au niveau démographique : la population de Molenbeek-Saint-Jean change, se rajeunit, déménage, se paupérise.
- au niveau énergétique : le marché de l'énergie ainsi que les techniques et prix évoluent et les acteurs changent. Le marché de l'énergie étant très actif, il sera amené à changer de manière très significative dans les années à venir.

Nous devons bien entendu tenir compte de ces changements. Dès lors, ce plan constituera un fil rouge pour les années prochaines, mais permettra également d'apporter des adaptations et de proposer des évolutions.

D'autre part, ce plan concerne l'ensemble des services communaux et il est donc primordial que les travailleurs de la commune soient bien informés de son contenu. Par ailleurs, les services qui jouent un rôle crucial dans la politique énergétique (infrastructure, projets subsidiés, ...) doivent intégrer ce plan dans leur fonctionnement quotidien.

Le collège a la volonté d'impliquer de manière maximale le champ d'activité existant (des organisations comme La Rue, Bonnevie, des comités de quartier, la Fédération des services sociaux, le CPAS, la Maison de l'énergie, ...) dans l'élaboration et la mise en oeuvre de ce plan.

Méthodologie et nouveaux groupes cibles

Les actions prises par la commune de Molenbeek-Saint-Jean seront mises en œuvre en synergie avec les actions menées par la Région de Bruxelles-Capitale, qui a ratifié la Convention des Maires le 6 décembre 2008.

Etant donné l'enracinement plus local de Molenbeek-Saint-Jean par rapport à la Région, la commune reprendra parmi les actions régionales celles qui lui semblent nécessaires. Afin de renforcer davantage l'impact au niveau local, la commune mènera autant que possible les actions en collaboration avec les acteurs locaux (CPAS, centres communautaires, associations, centres de formation, ...). En complément aux actions régionales, la commune de Molenbeek-Saint-Jean proposera ses propres actions.

Suite à l'évaluation du plan énergétique précédent, la commune souhaite définir quelques groupes spécifiques qui ne sont pas ou trop peu atteints par les initiatives prévues par le plan précédent.

- Commerçants : la consommation énergétique des commerçants est élevée. Pourtant, les commerçants ne sont pas suffisamment conscients des possibilités d'utilisation rationnelle de l'énergie et de l'eau ;
- Copropriétaires : Molenbeek-Saint-Jean compte de nombreuses copropriétés (des logements pour quelques familles, de grands blocs résidentiels). Aucune sensibilisation spécifique de ces propriétaires n'a été menée jusqu'à présent ;
- Organisations actives dans le domaine de l'énergie (utilisation de l'énergie, pauvreté énergétique, économies d'énergie, ...).

Ce plan d'action pour l'énergie est établi par la commune qui y joue un rôle primordial. Il va de soi que la commune a pour objectif d'inciter les citoyens, entreprises et commerçants d'effectuer les investissements nécessaires.

Une nouvelle subdivision du plan énergie s'est donc imposée. Les mesures ont été réparties selon le rôle que la commune sera amenée à jouer.

1. La commune en tant qu'acteur et utilisateur d'énergie, ce que la commune peut faire pour modifier son impact énergétique ;
2. La commune en tant que régulateur et organe de contrôle : quels leviers communaux pour encourager les citoyens, les organisations et les entreprises à l'utilisation rationnelle de l'énergie ;
3. La commune en tant que facilitateur pour l'offre de l'énergie ou en tant que promoteur de mesures d'économie d'énergie ;
4. La commune en tant que coordinateur de la cohésion sociale: la commune peut et doit inciter les citoyens à prendre certaines mesures ;
5. La commune en tant que communicateur et informateur: la commune est au centre de l'information des citoyens.

Remarques préalables

Ce nouveau plan ne contient pas d'analyse de la consommation énergétique de la commune, dès lors qu'une analyse précise et complète a été présentée dans le plan d'énergie précédent, introduit dans le cadre de la Convention des maires. Etant donné qu'il n'y a pas eu de changement significatif au niveau du contexte depuis, nous nous référons donc au plan d'énergie précédent (2009).

En ce qui concerne les financements : certaines mesures de ce plan nécessiteront des moyens supplémentaires ; nous nous efforcerons donc de trouver des moyens de financement ciblés, par exemple via les fonds FEDER ou en introduisant des projets dans le cadre des contrats de quartier. D'autres mesures (la commune en tant que facilitateur, régulateur, communicateur, ...) exigeront de renforcer le service interne de la commune, mais également de développer une meilleure collaboration entre les services concernés, mais également avec d'autres organisations (sociales) et la Maison de l'énergie.

Enfin, nous souhaitons par ce plan relever en même temps les défis sociaux et environnementaux en prenant des mesures visant à réduire la consommation énergétique (isolation) ainsi que des mesures visant à développer une propre production d'énergie. Ces mesures pourront également aider les ménages moins puissants sur le plan financier à réduire leur dépendance vis-à-vis des fournisseurs d'énergie, ce qui est important dans le contexte de hausse constante des prix d'énergie.

Mesures : Le rôle exemplaire de la commune

Le secteur tertiaire représente 35% des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans la commune de Molenbeek-Saint-Jean. Il s'agit donc d'un secteur important en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le secteur tertiaire est principalement composé de bureaux administratifs, commerciaux et de petites entreprises. Cependant, l'un des plus grands utilisateurs d'énergie est la commune même.

La consommation énergétique des bâtiments communaux (maison communale, écoles communales, crèches, bibliothèques, ...) représente près de 6,5% de la consommation totale du secteur tertiaire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean. Elle constitue donc un acteur principal qui peut donner l'exemple en matière des bonnes mesures et pratiques, et peut donc jouer un rôle moteur d'une dynamique contribuant au développement d'une société à faible émission de carbone.

La commune a déjà été tenté par le passé d'obtenir le label « entreprise éco-dynamique » de l'IBGE, mais s'est heurtée à plusieurs problèmes d'ordre pratique. Ces problèmes ayant été résolus, la commune peut prétendre une seconde fois à l'obtention de ce label.

Mesure 1: Donner l'exemple au niveau des bâtiments communaux en matière de prestations énergétiques et environnementales (bâtiments passifs, rénovations lourdes « basse énergie », matériaux écologiques, ...)

Pour la rénovation ou construction de bâtiments, des critères énergétiques plus stricts sont d'application : constructions passives, rénovation « basse énergie », utilisation d'énergies renouvelables, ... Les cahiers des charges doivent désormais tenir compte des nouveaux critères énergétiques et environnementaux. Cela nécessite un alignement avec les exigences régionales : le plus grand pas à faire sera pour les rénovations non soumises à la réglementation.

Au cours des dernières années, la commune a fait des investissements importants avec le soutien de moyens régionaux, fédéraux et européens dans des projets de rénovation et de construction. La commune compte désormais 38 bâtiments exemplaires (passifs ou basses énergie) et souhaite continuer dans cette voie. Un cadastre des prestations et consommations énergétiques des propriétés communales est mis à jour chaque année. En accord avec la réglementation PEB, la certification des bâtiments publics sera actualisée tous les ans.

En tant qu'institution publique, la commune doit donner l'exemple. Nous souhaitons donc, comme c'est déjà le cas actuellement, respecter pour chaque projet de logement la norme passive (pour les constructions neuves) et la norme basse énergie (pour les rénovations lourdes). Nous comptons également réduire l'impact énergétique pour les rénovations non-soumises à la réglementation.

Une attention particulière sera accordée à la rénovation des logements (logements communaux, agences immobilières sociales, logements de la SISP Logement Molenbeekois).

Dans l'intervalle, la commune peut prendre des initiatives pour faire mieux connaître du public les avantages des constructions « passive » et « basse énergie » en partageant ses expériences avec les citoyens. Ce volet est davantage développé sous l'intitulé « mesures : communication, information et sensibilisation ».

La commune souhaite également jouer son rôle dans d'autres domaines. Ainsi, elle se concertera régulièrement avec Sibelga concernant l'éclairage public. La commune tient à souligner la nécessité de rénover de manière systématique l'éclairage public et de le rendre plus économe en énergie par l'application de nouvelles techniques et ce notamment dans le cadre des contrats de quartier.

Enfin, la commune souhaite également promouvoir l'utilisation correcte des bâtiments (notamment les bâtiments collectifs : écoles et crèches) par les citoyens ou autres utilisateurs ainsi qu'aux nouvelles techniques. En effet, il ne suffit pas de fournir l'infrastructure nécessaire... L'utilisation de l'infrastructure a un impact majeur sur la consommation d'énergie (ventilation, vannes thermostatiques, eau, ...). La commune veut investir dans la communication aux utilisateurs finaux des bâtiments collectifs, à savoir le personnel, les élèves et les parents.

Il est également important d'utiliser ces nouveaux bâtiments collectifs passifs et/ou « basse énergie » pour créer une dynamique de quartier qui inciterait les autres habitants à prendre des mesures d'économie d'énergie. Une école passive serait un excellent outil de sensibilisation pour les parents.

Enfin, nous formerons notre personnel à l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Mesure 2: Faciliter et organiser la production d'énergies renouvelables par la commune dans les bâtiments communaux et les logements

A l'instar des initiatives publiques en Flandre et Wallonie, la commune de Molenbeek-Saint-Jean souhaite créer une production d'énergie sur son territoire. Plusieurs dizaines de propriétés communales ont été analysées dans le but de réaliser des mesures d'économie d'énergie. Des investissements conséquents ont été effectués à ce niveau, ce qui a permis de réduire la facture énergétique un peu plus tous les ans.

La commune souhaite aller plus loin encore et procéder à la création de facilités de production énergétique au niveau local. L'objectif serait de générer une capacité productive sous la forme de cellules solaires, chauffe-eau solaires, pompes à chaleur, cogénération, ... dans les propriétés communales et plus précisément sur les toits ou terrains communaux, et ce avec ou sans l'aide d'investisseurs privés.

La commune peut, sans devoir effectuer de grands investissements, créer une plus-value en augmentant son indépendance énergétique (l'électricité produite serait utilisée au niveau local) et en obtenant des recettes par la location des infrastructures communales. Les moyens libérés pourront être utilisés pour le développement de nouvelles initiatives dans le domaine de l'économie d'énergie (comme la création de coopératives qui investissent dans l'isolation des

logements). Ainsi, la commune pourra non seulement réduire sa facture énergétique, mais également remplir son rôle d'exemple en incitant le secteur privé à installer des systèmes de production d'énergies renouvelables.

Pour augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie, la commune compte également installer de manière systématique des systèmes de production d'énergie renouvelable dans les logements communaux et encourager le Logement molenbeekois à poursuivre les mêmes efforts. Il sera également examiné dans quelle mesure les locaux du CPAS (par exemple la maison de retraite) pourront être équipés d'une installation de production d'énergie.

Mesure 3 : Intégrer des clauses d'énergie renouvelable dans les cahiers des charges et conserver la possibilité de conclure des contrats de fourniture d'électricité 100% verte pour les bâtiments communaux

Pour les cahiers des charges en lien avec l'énergie, la commune souhaite imposer une production d'énergie durable et écologique. Pour contrer les abus (par l'achat de certificats verts de hors Belgique ou d'installation renouvelable peu efficaces, par exemple), la commune pourrait exiger que cette énergie soit produite localement et/ou provenant exclusivement d'installations ayant des rendements de production minimaux.

Cette mesure s'inscrit dans la volonté de la commune d'inciter les fournisseurs à rendre plus durables la production, la distribution, l'utilisation de matières premières et le traitement de déchets.

En parallèle avec les travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux, la commune de Molenbeek-Saint-Jean a opté en 2010 pour un contrat de fourniture d'électricité 100% verte afin de réduire les émissions de CO2 liées à l'utilisation de l'électricité.

La commune, en tant que grand consommateur d'électricité, est un acteur dominant du marché. Par son choix de fournisseur, elle peut donc également marquer son choix par rapport aux méthodes de production. Lors des appels d'offre pour la désignation du fournisseur d'énergie, des spécifications ont été incluses dans les cahiers des charges. Celles-ci prévoient que la priorité doit être donnée aux fournisseurs pouvant démontrer que leur énergie est produite de manière durable et écologique. La commune peut donc exercer une influence sur la manière dont se déroule la production.

Mesure 4 : Introduire pour l'ensemble des bâtiments communaux des systèmes de comptabilité énergétique, en collaboration avec d'autres communes bruxelloises et Sibelga

Mesurer, c'est savoir et cela vaut aussi pour les bâtiments communaux. Une surveillance et un contrôle stricts permettent de savoir quels sont les effets des mesures qui ont été mises en place et de détecter rapidement les fuites éventuelles.

En collaboration avec l'intercommunale Sibelga, les différentes communes de la Région de Bruxelles-Capitale ont décidé d'introduire un système de comptabilité énergétique pour les bâtiments communaux. Les plus grands bâtiments sont surveillés en permanence via un enregistrement à distance.

Ce système permet aux communes de suivre de près la consommation de chacun des bâtiments et d'obtenir rapidement des informations sur les bâtiments dont la consommation est anormalement élevée. Il permet également d'améliorer le réglage du chauffage, d'effectuer des changements à l'installation électrique ou de détecter des fuites et d'y remédier rapidement.

Par ce système, la commune est prête pour répondre aux futures exigences de flexibilité du marché de l'énergie où l'acquisition de l'énergie se fera de manière plus interactive. L'installation des compteurs intelligents (compteurs à impulsion) et des systèmes de monitoring rendront plus équilibrée la politique d'achat.

En outre, la commune compte élaborer un inventaire des performances énergétiques des logements communaux.

Enfin, ce monitoring permet de développer de manière plus réfléchie le planning de rénovation : cibler les bâtiments les plus énergivores, mieux préparer les rénovations à effectuer et prévoir d'éventuels travaux supplémentaires.

Mesure 5 : Participation aux projets régionaux, fédéraux et européens visant à soutenir une politique énergétique rationnelle

Par le passé, la commune de Molenbeek-Saint-Jean a, avec le soutien de la Région, introduit le plan local pour l'amélioration de la gestion énergétique (projet PLAGE) pour son parc d'immeubles (bureaux, écoles, crèches, centre sportifs, bibliothèques, logements communaux, ...).

Le projet PLAGE à Molenbeek-Saint-Jean a contribué au développement d'un plan d'action communal pour une meilleure gestion de l'énergie.

En outre, la commune compte exploiter de manière très active les opportunités offertes par les projets européens FEDER. Ceux-ci permettent de renforcer la politique en matière d'énergie, de logement et d'emploi, ce qui sera tout au bénéfice des habitants de la commune. Dans ce cadre, la commune recherchera des possibilités de développement du système du tiers payeur. Ce système permet aux utilisateurs finaux de rembourser les investissements effectués par un tiers acteur à l'aide des bénéfices réalisés sur leur facture énergétique.

À l'avenir, la commune souhaite se consacrer davantage à la recherche de dotations en lien avec une politique d'énergie durable. L'énergie doit constituer un des axes prioritaires des demandes de subside et des appels à projet.

Enfin, la commune compte examiner dans quelle mesure les contrats de quartier pourraient augmenter l'attention portée à la question énergétique et générer plus d'investissements en

matière d'énergie. Dans le cadre des contrats de quartier durables, l'intérêt porté à l'énergie par la rénovation urbaine n'a fait qu'augmenter. Les contrats de quartier sont un outil important dans le développement des mesures d'économie d'énergie et des actions de sensibilisation au niveau du quartier.

Si la commune ne s'avère pas en mesure de répondre à certains appels à projet lancés par des administrations publiques ou entreprises, elle tentera de trouver d'autres acteurs communaux.

Mesures : Réglementation, information et contrôle

La réglementation est un outil essentiel qui permet d'imposer une consommation rationnelle de l'énergie dès la conception d'une construction ou rénovation et également d'influencer l'utilisation ou la gestion d'un bâtiment.

Vu la complexité et technicité de la réglementation, il est essentiel que les services communaux informent les maîtres d'ouvrage et commerçants, qui doivent avoir une bonne compréhension de la nécessité et des conséquences de cette réglementation.

Enfin, la commune devra procéder au contrôle et à l'imposition de sanctions en cas de non-respect de la réglementation. Outre les sanctions prévues en matière d'urbanisme, elle pourra appliquer les sanctions administratives communales.

Mesure 6 : Développer des incitants et réglementations en vue de l'application de techniques efficaces en matière d'énergie et d'environnement

La commune promeut l'introduction d'une législation pour la mise en place d'incitants encourageant les propriétaires (occupants et non-occupants) de logements à Molenbeek à appliquer des techniques efficaces en matière d'énergie et d'environnement.

Il est nécessaire d'examiner dans quelle mesure il est possible d'élaborer des règlements d'urbanisme en vue d'une utilisation efficace de l'énergie et de l'application de matériaux et techniques de construction avec un bilan carbone aussi neutre que possible.

La commune a la volonté d'informer les maîtres d'ouvrages sur les mesures d'économie d'énergie dans la rénovation et construction de bâtiments et ce, en collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux actifs.

La commune pourrait, en outre, prendre l'initiative de revoir la réglementation fixant les conditions d'octroi des licences d'exploitation. Cela permettrait de garantir une faible consommation d'énergie dès la conception de l'activité commerciale et d'éviter l'utilisation de techniques énergivores pour le chauffage de terrasse ou l'utilisation de réfrigérateurs ouverts.

Mesure 7 : Soutien de la Région dans le renforcement des exigences PEB pour les nouvelles constructions ou rénovations et pour les rénovations légères, non soumises au permis d'urbanisme

La commune de Molenbeek-Saint-Jean soutiendra la Région dans son intention de renforcer les exigences PEB pour la performance énergétique des nouvelles constructions ou les rénovations.

En outre, la commune de Molenbeek-Saint-Jean soutiendra les initiatives de la Région visant à renforcer les exigences PEB pour les rénovations légères non soumises au permis d'urbanisme. Pour ces rénovations, il n'est actuellement pas nécessaire de respecter les exigences PEB. Pour ce

faire, la commune mènera une campagne de sensibilisation et focalisera l'attention sur les avantages de ces interventions.

Mesure 8 : Contrôle des licences et application des règlements

Les économies d'énergie impliquent souvent des changements de mentalité et une bonne compréhension des conséquences (financières) d'un comportement inchangé. Pour arriver à ce changement, il est d'abord essentiel de mettre l'accent sur la sensibilisation (information) et la promotion (via les primes et conseils) des économies d'énergie. Ensuite, il s'agit d'adapter les réglementations pour induire un changement de comportement. Enfin, il est nécessaire de garantir le contrôle et l'application de cette réglementation. Le service urbanisme dispose d'un contrôleur PEB qui contrôle le respect des normes PEB pour les nouvelles constructions ou rénovations lourdes.

Pour que les mesures de sensibilisation, de promotion et la réglementation puissent prendre plein effet, il faut également prévoir un volet de répression. Nous sommes donc partisans de l'introduction d'amendes administratives spécifiques pour le non-respect de la réglementation des permis d'exploitation ou de la réglementation en matière de construction et d'énergie.

Mesures : Structuration de l'offre en énergie et stimulation des mesures d'économie d'énergie

Le consommateur a la faculté au quotidien de choisir délibérément des solutions de consommation d'énergie durables, fût-ce en achetant de l'électricité verte. D'autres choix, tels que la rénovation d'un logement ou l'installation d'une capacité de production exigent un plus grand engagement.

Des groupements d'achat voient le jour à de nombreux endroits. Ils permettent aux participants d'obtenir une réduction de prix et ont un effet de sensibilisation. Molenbeek-Saint-Jean se lance comme défi de stimuler le concept de groupements d'achat auprès de ses habitants.

Des opérations d'économie d'énergie requièrent l'engagement de ressources financières importantes. La commune a choisi de renoncer aux primes directes, mais souhaite développer de nouvelles manières pour renforcer les investissements liés aux mesures d'économie d'énergie. Il est également établi un lien avec la politique communale en matière d'emploi.

Mesure 9 : Le lancement d'initiatives de groupements d'achats

Les groupements d'achats pour l'énergie sont devenus un phénomène courant. Plusieurs centaines, voire milliers de personnes s'assemblent pour mobiliser les fournisseurs (d'électricité ou de gaz) à réduire leurs prix. Ces groupements d'achats peuvent être considérés comme une mesure visant à augmenter le pouvoir d'achat, mais également comme un moyen de promouvoir une production d'énergie écologique et durable.

Les groupements d'achats ne se limitent pas toujours à l'énergie. Il y a, en milieu urbain, des exemples d'achats collectifs d'isolants, pour l'installation de châssis et pour la livraison d'appareils de chauffage et même pour l'installation de panneaux solaires. Les deux (fourniture énergétique et isolation) peuvent également être combinés. A l'avenir, les fournisseurs d'énergie seront de plus en plus amenés à proposer un total package pour bénéficier des avantages concurrentiels.

Il existe des facilitateurs/organisations intermédiaires qui lancent des groupements d'achats en collaboration avec les autorités et associations locales. Nous sommes en faveur du développement de ce type de service à Molenbeek-Saint-Jean. Une première étape logique serait d'organiser un groupement d'achat d'énergie pour les habitants des logements communaux.

La commune pourrait suggérer d'opter pour un contrat de fourniture d'énergie 100% verte.

Mesure 10 : Favoriser l'installation des énergies renouvelables dans les bâtiments privés par le biais d'une collaboration avec les formations d'intégration socio-professionnelle dans les professions liées au secteur des énergies renouvelables

Le secteur des énergies renouvelables est créateur de nombreux nouveaux emplois. Au cours des dernières années, la commune de Molenbeek-Saint-Jean a mené, en collaboration avec la commune d'Anderlecht, un projet pilote de formation d'insertion socioprofessionnelle pour le métier d'installateur de panneaux photovoltaïques.

Vu le faible niveau de qualification des chômeurs à Molenbeek-Saint-Jean et le taux de chômage élevé chez les jeunes, la commune souhaite développer ce type de formation d'insertion socioprofessionnelle, par le biais des métiers du secteur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

Les projets Isoprim et Isopold sont des exemples d'initiatives développées par des acteurs locaux (Bonnevie ou la Mission locale) qui visent l'insertion professionnelle en proposant une formation en isolation dans le cadre d'un projet de formation. Ce projets ont permis de mener des projets de rénovation à prix très réduit auprès de plusieurs familles précarisées.

La commune peut favoriser de telles initiatives dans l'élaboration et la mise en place des contrats de quartier.

Mesure 11 : Service d'accompagnement social en matière d'énergie

L'augmentation systématique du prix de l'énergie conduit à une augmentation des charges locatives liées à l'énergie. Le CPAS de Molenbeek-Saint-Jean a créé, en collaboration avec la commune, un service d'accompagnement social en matière d'énergie. De cette manière, nous souhaitons lutter de façon ciblée contre la pauvreté énergétique.

Le service énergie a comme objectif d'aider les locataires à améliorer leur gestion énergétique, à modifier leur comportement et, au final, à réduire leur facture énergétique. En outre, le service énergie donne des conseils aux locataires désireux de changer de fournisseur d'énergie.

Les ateliers mis en place par ce service énergie sont un outil important de lutte contre le gaspillage énergétique chez des personnes disposant de revenus limités. Enfin, le service propose de petits travaux visant à réduire la facture énergétique.

Mesure 12 : Encourager et soutenir le développement de sociétés actives dans le domaine de la production d'énergie renouvelable sur le territoire de la commune

Les entreprises actives dans le domaine des énergies renouvelables devraient connaître un développement important dans les années à venir. La commune de Molenbeek-Saint-Jean souhaite encourager et soutenir le développement d'entreprises actives dans le domaine de la production d'énergie renouvelable (ateliers, grossistes, entrepreneurs, bureaux, centres de

formation, centres de recherche et de développement,...) sur son territoire. Ceci est à inclure dans le nouveau plan de développement économique de la commune. A cet égard, un rôle est également réservé à la future Régie foncière.

Mesure 13 : Développement du service tiers investisseur (Entreprise de services énergétiques ou ESCO) pour les habitants

Pour ces mesures, trois options se présentent à nous :

- Cibler l'utilisation du Fonds de réduction du coût global de l'énergie (FRGE), actuellement géré par le CPAS, pour les interventions dans les logements sociaux et les logements gérés par les agences immobilières sociales.
- Mieux faire connaître aux familles molenbeekoises l'existence des prêts régionaux tels que les prêts verts et prêts verts sociaux.
- Développer de nouveaux systèmes de tiers investisseurs pour les bâtiments communaux et les logements privés dans le cadre du nouveau programme FEDER et éventuellement des nouveaux contrats de quartier. Il est également essentiel de développer un bon cadre pour les tiers investisseurs : l'économie d'énergie peut être réduite à néant par l'augmentation des coûts de l'énergie (qui empêcherait au consommateur de réduire sa facture) ou les conditions météorologiques (un hiver long et froid risque de réduire, voire supprimer les avantages financiers de ces investissements).

Mesure 14 : Encourager le diagnostic énergétique (audit énergétique, diagnostic des factures énergétiques, thermogravimétrie, ...) également au niveau du quartier

Avant d'entamer des travaux économiseurs d'énergie, il est important de faire le point sur la situation existante pour obtenir une vue d'ensemble des améliorations possibles.

Pour aider les citoyens à recenser les travaux prioritaires, la commune encouragera la réalisation de l'audit énergétique, du diagnostic des factures d'énergie et de la thermogravimétrie. La commune organisera un marché groupé pour la certification du parc de logements communaux afin de faciliter la certification qui a lieu tous les ans.

A cet égard, la mise en place de la Maison de l'énergie est une bonne chose, car elle permettra aux habitants d'obtenir des informations ciblées et un éventuel diagnostic énergétique (quick-scan).

Des études diagnostiques pourraient être menées dans le cadre des contrats de quartier pour envisager de manière plus globale les rénovations à effectuer. La rénovation groupée de plusieurs logements ou bâtiments mène à une diminution significative des coûts de rénovation et à une augmentation des bénéfices énergétiques. Il est donc dans l'intérêt de tous que tout propriétaire désireux de rénover son bien puisse obtenir des informations claires.

Mesure 15 : Soutien à la création de coopératives d'habitants qui souhaitent installer des systèmes de production d'énergie renouvelable sur les toits des bâtiments publics et/ou privés, avec une attention particulière accordée aux plus vulnérables

De nombreux habitants de Molenbeek-Saint-Jean sont locataire ou vivent dans un logement qui n'est pas adapté à l'installation d'un système d'énergie renouvelable (superficie de la toiture, orientation ...). Afin d'offrir à ce public la possibilité d'investir dans les énergies renouvelables, la commune soutiendra la création de coopératives de citoyens, désireux d'investir dans des installations d'énergies renouvelables. Une attention particulière sera accordée à ouvrir ce type de projet à un public fragilisé.

Mesures : Connecter pour élargir et améliorer

De nombreuses initiatives en matière d'énergie existent à Molenbeek-Saint-Jean, mais les citoyens ne savent pas toujours quels sont les services proposés par les différentes organisations.

Dès lors, la commune souhaite prendre l'initiative en réunissant ces organisations et citoyens pour mener des projets communs, élaborer des stratégies et faciliter des collaborations. La communication envers les citoyens doit être rendue plus transversale et globale. Les initiatives doivent générer plus d'impact et les bonnes pratiques doivent être partagées de manière plus efficace.

Mesure 16 : L'organisation d'une plate-forme locale de l'énergie (PLE) et la mise en place d'échanges sur le thème de l'énergie entre les citoyens (trucs et astuces, défi énergétique, quartier durable, ...)

A Molenbeek-Saint-Jean plusieurs autorités, organisations et comités informent (ou tentent d'informer) leurs publics-cibles sur les économies d'énergie et la lutte contre l'augmentation de charges énergétique. L'accès à ces initiatives est souvent aisé et les citoyens leur font confiance. La plupart de ces organisations ou autorités locales ne connaissent pas le fonctionnement des autres acteurs. Nous souhaitons dès lors créer en collaboration avec ces organisations un groupe de pilotage qui sera amené à réunir les différentes compétences nécessaires pour orienter et améliorer ce plan d'action en matière d'énergie.

Pour évaluer l'impact de ces initiatives et actions de sensibilisation et d'information, nous comptons étendre le réseau existant des ambassadeurs de l'énergie (cfr. Maîtres du compostage). Une formation spécifique en matière d'économie d'énergie pourra être suivie sur base volontaire. Cette formation visera à apporter aux personnes l'expertise nécessaire pour prendre de petites mesures d'économie d'énergie, d'induire des changements de comportement ou de réorienter éventuellement les demandes plus complexes.

L'administration créera au sein du service développement durable une cellule dédiée à l'énergie, qui sera chargée de mettre en place et de soutenir des initiatives communales d'économies d'énergie.

En outre, de nombreux citoyens sont actifs dans l'amélioration de l'efficacité énergétique ou souhaitent l'être. Il est important que ces personnes se rencontrent, créent une dynamique de groupe, incitent d'autres personnes à les rejoindre et se partagent leur savoir-faire en matière d'énergie.

La commune souhaite encourager les citoyens à participer à des plateformes telles que le défi énergie de la Région bruxelloise, les journées de l'énergie, le salon du savoir, et les quartiers durables, ...

La Maison de l'énergie est un partenaire privilégié dans cette action.

Mesures de communication, information et sensibilisation

Ces dernières années, la commune et la région ont fait de nombreux efforts pour donner l'exemple, en adaptant la réglementation, en menant plusieurs initiatives et en faisant certains choix. Ces investissements n'ont d'utilité que s'ils induisent un changement de comportement auprès des citoyens. Il est dès lors important de transmettre ces conseils, de diffuser l'information sur les différentes mesures de soutien ou de modifier les comportements par des campagnes de sensibilisation. L'information et la sensibilisation des citoyens est un processus sans fin, car la population se modifie continuellement et que le changement de comportement est un processus très intensif. Une attention particulière sera accordée à l'utilisation de plusieurs moyens de communication différents pour toucher les publics-cibles.

Mesure 17 : Guichet énergie à la disposition des habitants pour des conseils en matière d'énergie et des informations en matière de soutien financier/lien avec le guichet logement

A l'avenir, le guichet énergie sera ouvert aux organisations/associations actives dans le domaine des mesures d'économie d'énergie au sein de la commune (asbl) ou dans le cadre de partenariats sous structure faîtière (Maison de l'énergie et du développement durable). De cette manière, le fonctionnement de ce guichet pourra être élargi à toutes les problématiques en lien avec l'énergie. Le guichet énergie pourra, si nécessaire, être intégré au guichet du logement.

La commune estime qu'il est de son devoir d'informer les personnes à la recherche d'un logement sur les initiatives d'économie d'énergie. Grâce à ce guichet, les (futurs) citoyens auront accès de manière directe aux informations concernant le certificat PEB, les subsides existants ainsi que les mesures de sensibilisation en matière d'économie d'énergie.

Mesure 18 : Réalisation et diffusion des outils d'information (brochures, dépliants, affiches, sites web, ...)

Dans le souci de mieux informer les locataires et propriétaires sur les solutions à apporter pour améliorer l'efficacité énergétique des logements, la commune continuera de développer plusieurs outils d'information en vue de susciter la prise d'initiative. Ces informations seront diffusées sous plusieurs formes, en fonction du public cible : brochures, dépliants, affiches, ...

Chaque édition du magazine communal contiendra des conseils et des informations sur des investissements possibles ou services spécifiques. L'ensemble des initiatives prises par la commune pourront figurer sur le site web, ce qui renforcera le rôle d'exemple de la commune.

Mesure 19 : Activités pour jeunes (défi de l'énergie à l'école, des programmes éducatifs, des activités, ...)

En termes de comportement à long terme, il est important de souligner l'importance de la protection de l'environnement, à un stade aussi précoce que possible.

La commune de Molenbeek-Saint-Jean est le pouvoir organisateur d'une série d'écoles primaires. Elle peut dès lors jouer un rôle important dans l'éducation des jeunes en matière de préservation de l'environnement, grâce à des programmes éducatifs, activités, participation aux défis de l'énergie initiés par la Région bruxelloise.

Les jeunes seront touchés par différentes voies : maisons de jeunes et de quartier, centres sportifs, centres d'animation, les autres réseaux scolaires, ...

Dans le même temps, les enseignants, élèves et parents seront responsabilisés vis-à-vis de la consommation d'énergie à l'école. Nous envisageons de récompenser financièrement les écoles qui réalisent des économies d'énergie. Nous veillerons à ce que cette action ne produise d'effets pervers (par exemple pour les écoles qui disposent de vieux bâtiments et qui ne sont dès lors pas en mesure de réduire leur facture énergétique). En d'autres termes les bénéfices énergétiques seront calculés sur base des possibilités effectives de l'école.

Pour soutenir une prise de conscience par les écoles et suivre de très près le processus d'apprentissage, un outil d'information sera mis au point. Celui-ci informera les écoles et les élèves de l'évolution de la consommation énergétique à l'école (par exemple via le projet NRClick de Sibelga).

La commune travaillera également en étroite collaboration avec les écoles techniques communales pour impliquer les élèves dans un projet d'énergie favorisant l'apprentissage dans un contexte réel.

Mesure 20 : Sensibiliser les copropriétaires

Molenbeek-Saint-Jean compte de nombreuses copropriétés, allant de petits immeubles à de grands blocs et des tours. Dans bon nombre de ces logements, il devient nécessaire d'effectuer des rénovations visant à réduire la consommation énergétique. Installations de chauffage vétustes, vitrage non performant ou enveloppe du bâtiment mal isolée, ... certains logements ne répondent plus aux exigences modernes de performance énergétique.

Un groupe souvent oublié des campagnes d'information sont les copropriétaires de grands immeubles. Pourtant, les coûts d'investissement (pour l'isolement d'un immeuble) y sont souvent moins élevés, car la grande quantité des travaux mène à une baisse de prix. Etant donné que la rénovation ne peut être effectuée sans l'approbation de l'ensemble des propriétaires, elle devient souvent très problématique.

Dès lors, la commune estime qu'il est nécessaire d'approcher ce groupe cible de manière spécifique. Avec le soutien du facilitateur de l'IBGE, la commune veut d'une part mieux informer et former les concierges. D'autre part, la nécessité de développer des outils d'information spécifiques s'impose, afin de calculer pour chaque citoyen les potentiels bénéfices énergétiques et rentabilités.

Afin de toucher ce public, la commune coopéra avec le facilitateur « copropriétés » et la Maison de l'énergie, qui s'occupera surtout des petites copropriétés.

Mesure 21 : Organisation des journées de l'énergie (activités, conférences, stands, journées portes ouvertes, ...)

Dans le souci de réunir les habitants autour du thème des économies d'énergie, la commune de Molenbeek-Saint-Jean organisera les « journées de l'énergie » en collaboration avec le CPAS et les acteurs locaux. Au cours de ces journées, il y aura des activités pour petits et grands, des conférences et des journées portes ouvertes à différents endroits ainsi que des stands interactifs.

Ces journées de l'énergie ont du succès et ont lieu quatre fois par an. Cependant, nous remarquons que les ménages à deux revenus ou les commerçants ne participent guère à ces événements. En outre, ces journées de l'énergie n'ont pas lieu dans certaines parties de Molenbeek-Saint-Jean. C'est pourquoi nous voulons que les journées de l'énergie aient lieu à d'autres endroits et moments (le soir ou le week-end) pour que l'ensemble de la population puisse en bénéficier, obtenir des informations et visiter des événements. Nous souhaitons également examiner la possibilité de combiner les journées de l'énergie avec les journées portes ouvertes des bâtiments exemplaires.

Enfin, il n'est pas inconcevable que des synergies soient développées dans le cadre de « Molenbeek Métropole culture 2014 » ou de la « Fête de la nature ». Des projets artistiques en lien avec l'énergie ou la consommation énergétique ou événements en la matière pourront obtenir un soutien spécifique.

Mesure 22 : Promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les commerces via les Atrium

Les principaux noyaux commerciaux de Molenbeek-Saint-Jean sont regroupés sous le nom « Atrium ». La commune souhaite encourager l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les commerces situés sur le territoire, en coopération avec les centres commerciaux « Atrium ».

L'Atrium peut également diffuser les informations sur l'évolution des licences d'exploitation. L'octroi d'un label énergétique aux commerçants locaux constituera un fer de lance de la sensibilisation des citoyens.